



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le lundi 5 octobre 2026, à 13 h 30, au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 568-2020 pour l'immeuble suivant :

**Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné
comme étant le numéro 1 956 546 du cadastre du Québec, situé au
648, rang Saint-Augustin, Sainte-Hélène-de-Bagot.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de calendrier de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours de calendrier qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Par courriel à : dg@sainte-helenedebagot.com

Par la poste au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0

L'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et pour cette raison, conformément à l'article 147.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition tiendra une audition publique en date et heure inscrites au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 17 septembre 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière